

Relevé des décisions

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a tenu sa 113^e session, en session extraordinaire réservée aux États et gouvernements membres de plein droit et associés, le 22 février 2021, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, M^{me} Louise Mushikiwabo.

Le Conseil permanent adresse ses condoléances au Niger à la suite du décès de sept membres de la Commission électorale nationale indépendante, tués le 21 février 2021 dans l'explosion de leur véhicule.

CPF-113/2021/D1136 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 113^e session du CPF, principalement consacrée au suivi de la 37^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) tenue les 24 et 25 novembre 2020, sont adoptés.

CPF-113/2021/D1137 : Mise en œuvre des décisions de la 37^e session de la CMF

Au regard de la crise sanitaire liée au coronavirus qui perdure, la Secrétaire générale souligne particulièrement la pertinence de la Résolution sur *Le Vivre ensemble pendant la pandémie de Covid-19 et dans le monde post-Covid* adoptée par la CMF, qui a mis en exergue la solidarité de la communauté francophone face à cette pandémie, notamment via l'appel des ministres en faveur d'un accès équitable à la vaccination contre la Covid-19 et un prix abordable pour tous les pays. En suivi de cette résolution, elle annonce l'organisation d'une *Conversation francophone* sur ce thème, le 11 mars 2021, à l'effet que la Francophonie s'implique résolument dans ce plaidoyer afin que tous ses pays membres puissent bénéficier du vaccin. Elle fait part de sa prochaine visite en Moldavie à l'invitation de la Présidente, qui sera notamment l'occasion de mettre en œuvre ce plaidoyer. Elle salue à cet égard les initiatives prises par les membres du G7 pour augmenter l'accès des pays en développement aux vaccins, notamment les pays africains.

La Secrétaire générale fait part en outre de toute l'attention qu'elle porte à la situation politique et sécuritaire dans l'espace francophone, notamment dans la région du Sahel. C'est dans ce cadre qu'elle a pris part au Sommet du G5 Sahel, tenu le 16 février 2021 à N'Djamena.

La Secrétaire générale affirme que la dynamique de transformation et de recentrage des actions de l'OIF se poursuit, dans le contexte particulier de la Covid-19 qui oblige l'Organisation à s'adapter encore davantage et à faire preuve de réactivité et de capacité d'anticipation. Elle rappelle aux États et gouvernements leurs engagements à soutenir la conduite du changement en cours, nécessaire afin de renforcer l'utilité, la pertinence et l'influence de l'Organisation. A cet égard, elle revient sur le mandat reçu de la part de la CMF pour mener une réflexion sur l'avenir des Jeux de la Francophonie, en vue d'en faire un projet plus structuré, plus adapté à l'espace francophone et plus agile. A la suite du séminaire de réflexion organisé les 10 et 11 décembre 2020 par le Comité international des Jeux de la Francophonie sur ce sujet, la prochaine réunion du Groupe de réflexion sur les Orientations et la gouvernance de la Francophonie y sera consacrée.

Le Conseil permanent remercie la Secrétaire générale pour ces informations. Il salue son engagement personnel et les actions déjà déployées pour mettre en œuvre les décisions des instances. Il exprime son plein soutien à l'ensemble de ses démarches.

Le Conseil permanent félicite l'OIF pour sa résilience et l'adaptation qu'elle a démontrées pour assurer la continuité de l'Organisation dans la situation inédite créée par la Covid-19 et pour maintenir un haut niveau d'intervention, avec des initiatives ajustées aux besoins rendus encore plus pressants des populations. A cet égard, il salue en particulier la création du fonds « La Francophonie avec Elles », auquel plusieurs Etats et gouvernements contribuent.

CPF-113/2021/D1138 : Révision des Directives régissant les relations de la Francophonie avec les organisations internationales non gouvernementales (OING) et les organisations non gouvernementales (ONG)

Le Conseil permanent a entendu l'exposé de la Secrétaire générale, laquelle a souligné que cette révision traduit la volonté de la Francophonie et de la société civile francophone de renforcer leurs liens autour de priorités communes et a mis en avant la nécessité de faire évoluer le cadre réglementaire de ces relations.

Le Conseil permanent affirme l'importance qu'il attache au partenariat avec la société civile, tant en ce qui concerne la réflexion stratégique sur les missions de la Francophonie que pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions de proximité pour les populations. En saluant les avancées visant à renforcer ce partenariat, le Conseil permanent adopte, conformément au mandat que lui a confié la 37^e session de la CMF tenue les 24 et 25 novembre 2020, les nouvelles Directives régissant les relations de la Francophonie avec les organisations internationales non gouvernementales (OING) et les organisations non gouvernementales (ONG), incluant les amendements déposés par la République Démocratique du Congo.

CPF-113/2021/D1139 : Reconduction de crédits au titre de l'année 2020 sur l'exercice budgétaire 2021

À la suite de l'exposé présenté par la Secrétaire générale, et compte tenu du cas de force majeure que constitue la crise de la Covid-19, avec ses impacts sur le déploiement de la planification 2020 de l'OIF, ainsi que de l'agilité nécessaire pour s'adapter au nouveau contexte et pour poursuivre tout à la fois la transformation de l'Organisation et les activités de la planification 2021 avec plus d'ampleur et d'impact, le Conseil permanent souscrit à son analyse. Il adopte le projet de résolution portant sur la reconduction de crédits au titre de l'année 2020 sur l'exercice budgétaire 2021. Il prend note que les sommes reportées seront destinées aux mêmes priorités.

CPF-113/2021/D1140 : Nomination de l'Administrateur de l'OIF

A la suite de la démission de l'ancienne Administratrice et conformément aux dispositions de la Charte, et à la durée de son mandat, la Secrétaire générale nomme M. Geoffroi Montpetit, de nationalité canadienne, au poste d'Administrateur de l'OIF. La prise de fonction effective de M. Montpetit se fera aux alentours du 20 mars 2021.

CPF-113/2021/D1141 : Adoption du relevé des décisions

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 113^e session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.